

Conditions du programme promotionnel pour les batteries de stockage

1 Contribution de soutien

Contribution d'investissement unique par installation	CHF 1'500
---	-----------

2 Conditions et exigences à remplir

1. Sont éligibles les batteries de stockage stationnaires qui sont exploitées en combinaison avec des installations de production d'énergie renouvelable couplées au réseau.
2. L'installation est située sur le territoire communal de la ville de Bienne.
3. La capacité utile de la batterie s'élève à au moins 4 kWh.
4. Les demandes de contribution doivent être soumises avant l'achat. Les demandes soumises ultérieurement ne seront pas prises en considération.
5. Une seule contribution de soutien peut être versée par objet pour le même fait générateur pendant dix ans.
6. La confirmation de l'octroi d'une contribution de soutien est valable pendant un an.
7. Les éventuelles subventions cantonales pour les batteries de stockage doivent être épuisées avant que les contributions de soutien du programme promotionnel ne soient accordées. Ces subventions sont déduites des contributions de soutien accordées par ESB.
8. En cas d'incertitude, ESB prend la décision finale.

3 Procédure

1. Avant l'achat, soumettez à ESB votre demande de contribution de soutien, y compris les données techniques relatives à l'accumulateur de batterie via le formulaire en ligne disponible sous www.esb.ch.
2. Vous recevrez une confirmation écrite de la contribution de soutien. La demande est valable pendant un an.
3. Faites parvenir à ESB une copie de votre facture et du nouveau rapport de sécurité (RS) ainsi qu'une photo de la batterie de stockage installé afin qu'ESB puisse vous verser la contribution de soutien.